

ECOLE PRIMAIRE D'OLBY
CONSEIL D'ÉCOLE DU 23 NOVEMBRE 2023

Présents :

Mairie : M. S. GAUTHIER (M. Le Maire),

Mme H. BRIGNON (3ème adjointe, chargée des affaires scolaires)

Parents d'élèves : Mme BASCLE, Mme JOUBERT, , Mme TEXIER, Mme ROUSSEL

Enseignants : Mme ATTENVILLE (CMI-CM2, direction), Mme LAVIGNE (GS-CP)

Mme RENAUDIN (CE1-CE2), M. VERGNE (PS-MS) 75 %.

Excusés : *Mme N. LACOURT (conseillère municipale),*

Mme DUCOL (PS-MS) 25%, M. ROCHE (CMI-CM2) 25%

Ordre du jour :

• **Gestion du temps de cantine et préparation des menus.**

Un certain nombre de parents (environ 40 %) ont posé des questions concernant l'équilibre alimentaire des menus de la cantine, surtout à propos des laitages et/ou desserts.

M. Lussu équilibre les menus selon les 4 repas de la semaine. Il a été rappelé que l'équilibre alimentaire des enfants se répartit sur la journée ou la semaine et que cette responsabilité ne peut être uniquement imputée aux 4 repas/hebdomadaires de la cantine.

Les menus sont également affichés et aussi mis sur le site de la mairie afin que chacun puisse équilibrer les repas de la semaine en fonction des repas du midi.

M. Le Maire rappelle que la cantine est facultative. Il rappelle que du matériel (nouveau four et batteurs) a été acheté afin que la confection des repas soit toujours de qualité.

Il note également les compétences et l'investissement de M. Lussu.

Ce dernier est formé et se forme en continu. A noter que les menus sont également construits autour d'un projet : découverte de saveurs et d'approvisionnement avec des producteurs locaux.

M. Le Maire est prêt à organiser une réunion pour évoquer cet équilibre alimentaire avec les parents. Cependant que beaucoup d'autres parents sont tout à fait satisfaits des repas.

Concernant le calme et le respect à la cantine, Mme Brignon signale que les deux services, mis en place lors de la période COVID, ont été maintenus malgré la difficulté que cela engendre.

Les règles de vie ont été retravaillées pour être simplifiées afin que l'agent retrouve sa place d'adulte ayant autorité (pour faire respecter ces mêmes règles). Il est conseillé de reprendre à la maison ces règles (fiche A4 qui a été distribuée à chaque élève en début d'année scolaire).

Pour le calme, les tables sont organisées par M. Lussu afin de trouver un équilibre entre les élèves.

Si besoin, la mairie peut rencontrer les parents des élèves qui posent problèmes pour en discuter.

• **Organisation du périscolaire dans le cadre du plan vigipirate.**

Suite aux événements d'octobre, nous sommes passés au niveau le plus haut du plan vigipirate (alerte urgence attentat). Après discussion entre l'école et la mairie, le constat a été fait qu'il existait une faille de sécurité au niveau du portillon sur le temps périscolaire. En effet, la présence d'un adulte au niveau des entrées et sorties est requise quand une entrée reste ouverte (non fermée à clé).

La décision a donc été prise de fermer ce portillon sur le temps péri-scolaire.

Une nouvelle organisation avec horaires pour le départ de la garderie des enfants a du être mise en place rapidement, ce qui a nécessité quelques adaptations familiales.

Les familles semblent avoir compris et ont trouvé des solutions. Matériellement, la mairie cherche des solutions pour améliorer le travail des agents face à cette nouvelle organisation et pour la rendre plus simple pour tous.

Pour rappel, le périscolaire est un service non obligatoire.

- **Temps de garderie : possibilité de devoirs en autonomie ?**

La possibilité de permettre aux élèves de faire leurs devoirs en autonomie sur le temps de garderie du soir semble difficile à cause d'un problème de tables mais aussi de bruit (notamment aux beaux jours lorsque les enfants sont dehors).

Pour que les conditions soient meilleures, il faut attendre 18h (il y a moins d'enfants).

A partir de 18h, l'enfant pourra donc à son initiative et en autonomie commencer à faire ses devoirs.

Les enseignants précisent que cela n'est pas conseillé pour les plus petites classes (CP et CE1) et qu'une vérification des parents à la maison reste nécessaire.

- **Règlement intérieur (point sur les objets connectés) :**

En fin d'année scolaire dernière, Mme Renaudin a remarqué que certains élèves de CM1 (actuels CM2) avaient des montres connectées et jouaient dessus à des jeux pendant le temps de classe.

L'équipe enseignante souhaite rajouter au règlement intérieur que les montres ou autres objets connectés sont interdits aux élèves à l'école (les téléphones portables le sont déjà).

L'ensemble des membres du conseil d'école donne son accord.

Le règlement intérieur de l'école sera distribué sous format papier aux familles.

- **Gestion des flyers et des informations scolaires et péri-scolaires :**

Les enseignants doivent distribuer aux familles les documents émanant des associations de parents d'élèves nationales comme la FCPE ou les PEEP mais aussi locales (parents élus au conseil d'école). Les informations qui concernent directement l'école (sorties scolaires, réunions, coopérative scolaire) mais aussi le périscolaire (cantine et garderie) sont collées dans le cahier de liaison (ou sont dans une pochette).

L'école distribue aussi les informations données par l'APE « La petite récré » qui œuvre pour recueillir des fonds pour le financement de différentes activités scolaires, ainsi que les informations à propos du centre de loisirs et des stages sportifs gérés par la com.com (transfert de mails).

Pour les flyers de la saison culturelle de la com.com, l'école a constaté beaucoup de perte (ils ne parvenaient pas systématiquement aux parents). L'école a demandé à la com.com s'il était possible de n'avoir que des affiches des spectacles dans un souci d'économie et de non gaspillage.

L'école a également constaté une recrudescence du nombre de flyers dans les cahiers de liaison liée aux associations. Toujours dans un souci d'économie et de non gaspillage, un affichage devant l'école devrait être installé pour ces informations (panneau pour environ 3 affiches A3).

- **Projets et activités pédagogiques concernant les 4 classes ou les classes en « binôme » :**

activités récurrentes : piscine, musique, sorties com.com, bibliothèque

Le cycle piscine (CE1-CE2 et CM1-CM2) est terminé. La mairie a financé, comme les autres années, ces 8 séances (transport + entrées/maitres-nageurs) au stade nautique de Coubertin.

La musique a repris le jeudi 23/11 après un arrêt maladie de Mme Boissonade. Les séances ont lieu à la salle des fêtes les jeudis après-midi.

Sorties culturelles organisées par la com.com : chaque classe assistera à deux spectacles. Ceux pour les PS/MS et GS/CP auront lieu le vendredi 19 janvier (matin) et le jeudi 21 mars (matin). Ceux pour les CE et CM auront lieu fin mars pour la sortie « court-métrage » et fin mai pour le spectacle vivant. Cette année, il n'y aura pas de demande de financement par les familles.

Bibliothèque : les classes de PS/MS, CE1/CE2 et CM1/CM2 vont à la bibliothèque une fois par mois (vendredi matin) et la classe de GS/CP une fois toutes les 2 semaines (vendredi après-midi). Les dates ont été remises aux bénévoles.

projets annuels : sport et handicap, nature et musique, langage non verbal, cinéma :

La classe de PS/MS travaille autour du vivant : Autour des végétaux et du potager de l'école, les légumes ont été récoltés, goûtés, les graines conservées pour le prochain printemps (certaines sont en cours d'expérimentation dans la classe). Ils vont continuer le travail autour des arbres : des marrons, des glands, des châtaignes ont été glanés pour tenter de faire pousser de petits arbres au printemps pour agrémenter l'arboretum (sous la salle des fêtes) où poussent depuis l'année dernière un ginkgo biloba, un pommier et un petit chêne.

Au printemps, la classe devrait visiter une exploitation et rencontrer des éleveurs locaux pour travailler plus concrètement sur la vie animale.

Dans un but de lien inter-générationnel, il y aura des échanges (activités de motricité) entre les élèves de PS-MS et le groupe adulte « gym » de M. Latellerie.

Un travail commun entre les classes de CE1/CE2 et de PS/MS sera réalisé autour d'un projet court- métrage : travail autour de l'image pour les plus grands, et autour du son pour les plus petits.

La classe de GS/CP travaille autour de la communication non verbale.

Une première intervention (le 17/11) a eu lieu, pour toute l'école, autour de la communication végétale : écoute du « chant » d'un aloé véra et d'un arbre (transformation, avec amplification de la perception, de vibrations intrinsèques aux végétaux en éléments sonores puis en musique).

Le 29 mars, une autre intervention aura lieu, cette fois autour du tilleul de Sully.

Au niveau de la communication animale, une bénévole (d'une association de protection animale) viendra pour expliquer aux élèves de GS/CP le langage des chats. Un contact a été pris également avec la LPO pour comprendre le langage des oiseaux. Suite à cette intervention, Vinciane Authier (animatrice nature) accompagnera la classe lors d'une sortie avec comme objectif l'observation d'oiseaux dans leur milieu naturel. Concernant le langage des insectes, un travail pourrait être fait autour des abeilles.

En ce qui concerne la communication non verbale humaine, un contact a été établi avec l'établissement des Gravouses pour un possible échange (langage des signes).

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 travailleront autour d'une thématique cinéma.

La classe de CE1/CE2 s'oriente sur l'analyse d'image, sur les techniques de cinéma et la production d'un court métrage (en lien avec les PS/MS).

Les CM1/CM2 analyseront plutôt le contenu des films (d'animations ou en images réelles).

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 se rendront sur une (ou deux) journée(s) au festival « Plein la Bobine » qui aura lieu à La Bourboule du 02 au 07 juin 2024.

Les 4 classes de l'école vont travailler autour du handicap avec l'utilisation de fauteuils roulants. Des rencontres avec des élèves d'un IME devraient être organisées. Pour le moment nous n'avons pas de retour. D'autres pistes comme celle de Handischool vont être explorées.

Cela permettra de travailler sur les jeux olympiques (handi-sport).

L'école remercie également tous les parents, bénévoles et intervenants qui participent à la mise en place de ces projets.

- **Dates des activités de la coopérative scolaire :**

Opérations sapins : les feuilles de commande sont à ramener pour le mardi 28/11, retrait des sapins le vendredi 08/12 de 16h30 à 18h30.

Marché de décembre : il aura lieu le vendredi 15 décembre de 16h30 à 18h30 à l'école.

Photos scolaires : les prises de vue auront lieu le matin du vendredi 15/12.

Spectacle de juin : le spectacle de l'école aura lieu le vendredi 14 juin en fin d'après-midi à la salle des fêtes.

L'appel à une participation financière des parents pour la coopérative scolaire a permis de récolter 650 €. L'équipe pédagogique remercie sincèrement tous les parents pour leur participation.

Secrétaire de séance :

Mme Renaudin

Directrice de l'école :

Mme Attenville